

Septembre 2008

Québec, le 24 novembre 2008

Monsieur Maurice Piché
Directeur général
Collège de Bois-de-Boulogne
10555, avenue de Bois-de-Boulogne
Montréal (Québec) H4N 1L4

Objet : Suivi apporté au rapport d'évaluation institutionnelle

Monsieur le Directeur général,

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a pris connaissance, lors de sa réunion du 4 septembre 2008, des mesures prises par le Collège de Bois-de-Boulogne pour donner suite au rapport d'évaluation institutionnelle de votre établissement.

Dans son rapport d'évaluation, la Commission avait adressé au Collège une recommandation. Le Collège devait se doter d'une politique de gestion des ressources humaines qui prend en compte les pratiques de recrutement, d'intégration des nouveaux employés, d'évaluation du personnel et de perfectionnement, et de rapidement mettre en œuvre cette politique.

La Commission a reçu l'ensemble des programmes mentionnés dans la recommandation. Après l'analyse de ces programmes prévus dans le *Cadre général de la politique de gestion des ressources humaines* du Collège, et adoptés par le conseil d'administration, la Commission estime que les programmes adoptés sont de nature à améliorer la qualité déjà reconnue de la réalisation de sa mission éducative et répondent au premier volet de

la recommandation. Pour ce qui est du second volet de la recommandation, c'est-à-dire la mise en œuvre de ces programmes, le Collège a prévu, dans son plan stratégique 2005-2009, des actions à cet égard. L'efficacité de ce plan stratégique sera évaluée par la Commission lors d'une prochaine opération et permettra d'apprécier le second volet de la recommandation.

Je vous remercie de votre collaboration et vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La présidente,

Nicole Lafleur

c. c. M. Maurice Senneville, directeur des études